



Syndicat National **Force Ouvrière**
des Finances Publiques
Section des Côtes d'Armor

Téléphone/Fax : 02.96.01.42.35

fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr

SITE WEB LOCAL: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/>

LIMINAIRE CHSCT DU 5 MAI 2017

Monsieur le Président,

F.O.- DGFIP, à nouveau, condamne la poursuite des suppressions massives d'emplois, 30 000 en quinze ans, et de moyens de fonctionnement compromettant l'exercice normal des missions et conduisant pour certaines à leur abandon ou à leur externalisation.

Cette politique menée depuis de trop nombreuses années par le Ministère de l'Économie et des Finances dégrade les conditions de travail et aggrave le mal être des agents, elle s'illustre parfaitement par les résultats du baromètre social de la DGFIP (vague de décembre 2016).

F.O.-DGFIP rappelle que l'employeur a l'obligation de mettre en œuvre une politique de prévention et aussi de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs (art L 4121-1 du Code du Travail).

F.O.-DGFIP dénonce à nouveau les discours volontaristes des Ministres en matière de prévention des risques professionnels, discours qui ne remettent jamais en cause les suppressions d'emplois, et les politiques d'objectifs et de résultats.

Pour **F.O.- DGFIP**, il faut enfin sortir des simples déclarations d'intention et que soient pris de véritables engagements afin de rendre concrète l'amélioration tant attendue des conditions de vie au travail.

L'ordre du jour de ce CHS-CT porte notamment sur la présentation de la note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail 2017.

Cette note fait référence au plan ministériel 2016-2019, plan dont notre Fédération **FO** a dénoncé l'impasse en ce qui concerne l'absence des indispensables mesures de prévention à même de supprimer les risques psychosociaux.

Force est de constater que les situations d'expositions aux Risques Psychosociaux ne cessent d'augmenter passant de 778 000 à 814 000 sur la période 2014-2016 (résultats DUERP), chiffres qui, malheureusement, démontrent que la prééminence des mesures de prévention de type organisationnel n'apporte pas de solutions adaptées susceptibles de faire baisser la souffrance au travail.

Nous dénonçons donc, à nouveau aujourd'hui, cette absence d'ambition et de réelle volonté pour endiguer un tel phénomène d'amplification du mal être des personnels.

Pire pour les agents qui subissent le train infernal des suppressions d'emplois et des restructurations à marche forcée, l'administration n'a désormais rien d'autre à proposer que des modes d'organisation du travail de type industriel qui ne pourront qu'engendrer davantage de lassitude et perte de sens.

Concernant l'ordre du jour de ce CHS-CT portant notamment sur son budget 2017, nous nous interrogeons sur la ligne concernant les actions 2016. Quelle est la signification exacte de cette ligne budgétaire ?

Nous remercions le docteur DERETZ pour sa collaboration très appréciée dans le département et notamment au sein de cette instance.

F.O.-DGFIP rappelle son attachement à la Médecine de prévention et considère qu'il y a toute nécessité d'avoir un médecin en exercice dans le département.

Pour **Force Ouvrière**, améliorer la qualité de vie au travail c'est :
arrêter la suppression des postes,
engager les recrutements nécessaires,
stabiliser les services,
reconnaître le caractère prioritaire de nos missions,
améliorer les conditions de travail,
augmenter immédiatement de 8 % la valeur du point d'indice et attribuer 50 points
d'indice uniforme,
améliorer le déroulement de carrière.